

Particuliers

Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste

[Accéder au Service en ligne](#)

Vous pouvez consulter les fiches suivantes :

[Viol d'une personne majeure](#)
[Viol ou agression sexuelle d'une personne mineure](#)
[Agression sexuelle d'une personne majeure](#)
[Violences conjugales](#)
[Harcèlement](#)

Une messagerie instantanée (tchat) vous permet de dialoguer avec un policier ou un gendarme spécialement formé pour ce type d'infraction. Ce professionnel vous aidera dans vos démarches et pourra vous orienter si vous souhaitez déposer plainte.

Téléservice : [Signaler des injures ou un outrage sexuel ou sexiste](#)

À tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.

À noter

Les témoins d'un acte de violences sexistes ou sexuelles (outrage, agression, viol, etc.) peuvent également effectuer un signalement depuis ce tchat.

[Injure – Diffamation – Incitation à la haine](#)
[Violence – Atteinte à l'intégrité](#)



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

[04 95 57 40 05](tel:0495574005)